

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
GENEVE

93 RUE DE LA SERVETTE  
GENEVE 1202  
Tél (4122) 918 02 30  
fax (4122) 74 00 711  
e-mail : mission.senegal@ties.itu.int

PREMIERE SESSION DE LA PLATE-FORME MONDIALE POUR LA  
REDUCTION DES RISQUE DE CATASTROPHES

Genève 5-7 juin 2007

DECLARATION DE LA DELEGATION SENEGALAISE

Genève, le 7 juin 2007

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) conformément au « Cadre d'action de Hyogo 2005 - 2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », le document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP2) élaboré à cet effet au Sénégal, a retenu de faire de la prévention et réduction des risques majeurs et catastrophes, un des piliers de la stratégie de développement durable au même titre que la création de richesse, l'accès aux services sociaux et la bonne gouvernance.

A cet égard, il a été adopté dans le DSRP2, un axe stratégique intitulé « protection sociale, prévention des risques majeurs de catastrophes » comme composante importante de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et outil essentiel pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. A travers cette stratégie, le Gouvernement vise à réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables en aidant les ménages à mieux gérer les risques qui conduisent à la perte de la vie ou à des pertes irréversibles en capital et à favoriser l'accès des couches les plus vulnérables de la population aux services sociaux de base.

Parmi les actions prioritaires dégagées, figure en bonne place la création d'une plate-forme nationale pour la prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes.

Cette plate-forme est constituée par :

- un comité interministériel sur la prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes, présidé par le Premier Ministre ;

- des comités ministériels et régionaux et ;

- un comité de pilotage des programmes et projets sur la prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes, placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

Ces deux autorités ont pour missions notamment, de veiller à une bonne articulation entre la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et la politique de gestion des risques de catastrophes par l'élaboration et l'application de programmes et projets qui permettront à l'horizon 2015, d'atteindre la réduction de la vulnérabilité de la collectivité nationale aux catastrophes.

Dans ce sens, un important programme financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement, (PNUD), intitulé « Appui au programme national de prévention, de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes naturelles au Sénégal, dans le contexte de la réduction de la pauvreté » va démarrer le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la réalisation de certaines actions prioritaires du plan d'actions :

- l'élaboration et l'actualisation des législations nationales ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs nationaux ;
- la formulation d'un programme national de prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes et de ses différents instruments dont : la mise en place d'une structure de gestion et de mise en œuvre du programme ;
- la mise en place de plans de contingence/Plans d'intervention d'urgence pour le renforcement des capacités du Plan ORSEC ;
- la mise en place d'une base de données et d'un centre de ressources.

D'autres actions sont visées par ce plan d'actions tels que l'éducation et la recherche, une vaste campagne de communication et de mobilisation sociale, le programme de maîtrise des actions industrielles majeurs, etc.

L'objectif global de ce plan d'actions sur la gestion des risques majeurs de catastrophes doit viser à terme, l'érection de la prévention en

priorité générale et l'intégration de celle-ci dans les plans de développement durable de lutte contre la pauvreté, d'ici l'horizon 2015.

A l'évidence, ces préoccupations recourent les récentes recommandations faites par la Conférence sur la Réduction des Risques de Catastrophes en Afrique de l'Ouest, à Abidjan les 17 et 18 mai 2007, notamment celles concernant les Etats membres de la CEDEAO./-

Je vous remercie.